



Tous différents, tous égaux

La *Convention internationale des droits de l'enfant* est un texte qui a été adopté le 20 novembre 1989 par l'ONU. À ce jour, 191 pays se sont engagés à l'appliquer. Cette convention reconnaît aux enfants des droits fondamentaux comme le droit à être protégé contre les mauvais traitements, le droit à un nom et une nationalité, le droit à l'éducation, le droit à la santé, etc. Voici l'article qui concerne les droits de l'enfant handicapé.

Article 23 : les droits de l'enfant handicapé

1. Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de mener une vie décente dans la dignité pour parvenir à un maximum d'autonomie. Tu dois pouvoir participer à la vie de la collectivité.
 2. Les États doivent te reconnaître, ainsi qu'à tous les enfants handicapés, le droit de bénéficier de soins spéciaux. Si nécessaire, une aide supplémentaire sera accordée à tes parents.
 3. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite, afin de t'assurer le droit à l'éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l'emploi, aux loisirs, à l'intégration sociale, ainsi qu'à l'épanouissement personnel.
 4. Les États échangeront toutes les informations utiles à aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront particulièrement aidés.
- (D'après le site www.droitsenfant.com/convenf.htm)



Indique, pour chaque événement, le numéro du (ou des) paragraphe(s) correspondant(s).

- a. une rencontre sportive avec des élèves mal-voyants (n° ___ et n° ___) ;
- b. l'installation, dans une école, d'une rampe d'accès pour fauteuil roulant (n° ___ et n° ___) ;
- c. une collecte d'argent pour permettre à une école étrangère d'acheter des livres en braille (n° ___) ;
- d. la création d'une classe spécialisée pour aider les enfants handicapés mentaux (n° ___ et n° ___) ;
- e. la visite d'une infirmière chez un enfant handicapé (n° ___).

Vivre ensemble

Conjuguer un verbe au futur simple



Mon drôle de petit frère

Anna vient d'apprendre que son petit frère ne sera jamais comme les autres parce qu'il est handicapé mental.

« Handicapé, qu'est-ce que cela signifie ?

De quoi aura-t-il l'air, mon petit frère ?

Aura-t-il les yeux bridés ? Aura-t-il des gestes saccadés ? [...]

— Qu'est-ce que vous entendez par « handicapé » ?

Le Dr Randall a hoché la tête.

— J'étais en train d'expliquer tout cela à tes parents, dit-il. On n'en peut encore rien savoir. C'est une question de temps.

— Mais est-ce qu'il sera sourd ou aveugle ? [...]

— Certainement pas ! Je suis même tout à fait sûr qu'il verra bien et qu'il entendra très bien.

— Est-ce qu'il sera aussi mignon que les autres bébés ? Il n'aura pas l'air bizarre, avec la bouche ouverte qui bave tout le temps ? [...]

Seriez-vous capable de dire s'il pourra jouer comme les autres enfants, aller en classe et parler et rire et tout et tout ?

Le Dr Randall perdit alors son expression enjouée.

— Il saura rire, ajouta-t-il doucement, j'en suis absolument sûr. Mais pour tout le reste, il nous faut patienter ; je ne peux pas en dire plus. »

(E. LAIRD, *Mon drôle de petit frère*, Gallimard.)



a. Souligne tous les verbes conjugués au futur simple puis **donne leur infinitif**.

b. Réécris au futur les phrases ci-dessous.

1. Je joue avec mon petit frère et il me sourit.

2. Mes parents s'occupent de lui et je les aide.

3. Peut-il jouer comme les autres enfants ?
